



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN (UECC)  
RHEIN, RHONE, DONAU, ALPEN

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (UECC)  
RHIN, RHÔNE, DANUBE, ALPES

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL (UECC)  
RIJN, RHÔNE, DONAU, ALPEN

## **Résolution en faveur de l'axe routier Nord Sud alsacien (A 35) et de ses raccordements avec les réseaux suisses et allemands.**

L'Union Européenne des CCI fédère quelque 75 CCI des régions rhénanes, danubiennes, rhodaniennes et alpines. Elle représente à cet égard environ 2,5 millions d'entreprises et a pour vocation de concerter et d'exprimer la position des milieux économiques des régions concernées, en matière de réglementation des transports et de développement des infrastructures de communication.

A cet égard, l'UECCI a examiné les conséquences de l'instauration de la LKW Maut en Allemagne, qui a généré un important transfert de poids-lourds (de 1500 à 2000 véhicules/jour) de l'autoroute badoise A 5 sur le réseau routier alsacien et notamment l'A 35 en plaine d'Alsace. Cette dernière évacue dorénavant un important trafic de transit intra-européen, qui met d'autant plus en exergue les lacunes et goulets d'étranglement de cet axe désormais structurant à échelle de l'Europe.

Pour autant, l'UECCI n'est pas favorable à l'instauration d'un nouveau péage en plaine d'Alsace, ni à l'instauration de mesures discriminatoires à l'encontre des véhicules en transit. L'UECCI considère en effet qu'il convient de privilégier l'harmonisation européenne de la taxation du transport routier de marchandises, dans le cadre de la directive „Eurovignette“ qui devrait être pleinement opérationnelle en 2012, mais dont la mise en œuvre gagnerait à être accélérée.

Toutefois, l'évolution de l'axe routier Nord-Sud Alsacien vers une situation de facto d'axe majeur de transit transeuropéen, rend encore davantage aigue la nécessité d'éliminer, dans les meilleurs délais, les points noirs et goulets d'étranglements qui obèrent la performance et la sécurité de cet axe.

Il s'agit notamment :

- De l'aménagement des 11 km de la B9 (en Allemagne) entre l'A 35, au niveau de Lauterbourg (F) et l'A 65 au niveau de Kandel
- du grand contournement Ouest de Strasbourg
- de l'aménagement de la section Sélestat-Colmar
- de la réalisation de la liaison A 35(F) /A5(D)/A98(D) au droit de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg (bretelle de Märkt)

L'UECCI invite les collectivités territoriales concernées à prendre toutes les mesures favorisant l'accélération de ces différents projets afin d'optimiser, à terme, les conditions de circulation routière dans le fossé rhénan entre l'Allemagne, la France et la Suisse, et à exercer plus particulièrement pression, à cette fin, sur les Etats compétents pour ces aménagements routiers : l'Allemagne et la France.

*Résolution adoptée lors du Comité Directeur de l'UECCI du 20 janvier 2006 à Zürich*  
Secrétariat Général : UECCI -Aeschenvorstadt 67 – CH 4010 BASEL– tel : 00 41 61 270 60 10